

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

Séance du 28 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

|             |    |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 15 |
| PRESENTS    | 12 |
| VOTANTS     | 12 |

DATE DE LA CONVOCATION  
21 juin 2023

OBJET

Délibération N°2023- 24

Signature

Convention

REFASHION

2023

Eco-organisme

Textiles

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(es) :

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

**Etaient absents(es) :** Mme Mrs BRIANCEAU, GOUEDARD, LEONARD.

**Également présents :** M. ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur BOUILLAULT Guy a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER informe les membres du Bureau Syndical qu'il y a lieu de signer une convention avec un éco-organisme pour les textiles. Cet Eco-organisme se nomme Refashion.

Cette convention est prend effet rétroactivement au 1er janvier 2023, elle est annuelle, renouvelable par tacite reconduction chaque année tant que Refashion est agréé.

Des financements sont possibles en cas d'opérations de communication sur le thème des Textiles, Linges de maison et Chaussures.

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec Refashion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

